

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHINON
COMMUNE DE CHAVEIGNES

Le Bourg
37120 CHAVEIGNES

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :
Mardi 03 octobre 2017 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du compte-rendu du 05 septembre 2017
- ✓ Achat du terrain appartenant au CCAS de Chaveignes
- ✓ Subventions demandées : pour les victimes de l'ouragan IRMA, pour le Pôle Equestre du Richelais
- ✓ Marché Fermier
- ✓ Information au conseil des décisions du Maire prises par délégation
- ✓ Questions diverses

Séance du 03 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 septembre 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVJIVER, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Arlette ARNAULT, Catherine JEAN, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE, Cynthia DIEU-COURRÈGES,

Etait excusé : Pierre LEFFEVRE,

Etaient absents : Éric NAVARRE, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ

Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2017-10-03-01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 05 SEPTEMBRE 2017

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 05 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2017-10-03-02

ACHAT DU TERRAIN APPARTENANT AU CCAS DE CHAVEIGNES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Chaveignes accepte de vendre à la Commune de Chaveignes son terrain sis au Marais d'Aillon et cadastré A 971, d'une superficie de 5 443 m², pour l'Éuro symbolique. Cette parcelle contient une peupleraie et sera incluse dans le projet de demande d'application du Régime Forestier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquiescer cette parcelle sise au Marais d'Aillon et cadastrée A 971, d'une superficie de 5 443 m², pour l'Éuro symbolique. Le Conseil Municipal autorise le maire à passer l'acte définitif de cette acquisition en la forme administrative, à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

DELIBERATION N°2017-10-03-03

SUBVENTIONS DEMANDEES :

POUR LES VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA, POUR LE POLE EQUESTRE DU RICHELAIS

Monsieur Le Maire présente deux demandes de subvention :

- ✘ La première émane des associations des maires de la Martinique et de la Guadeloupe suite au passage de l'ouragan Irma, qui a touché et sinistré Saint-Martin et Saint Barthélemy. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 150 €uros pour cette cause.
- ✘ La deuxième émane du pôle équestre du Richelais pour l'achat d'un obstacle avec une demande de participation communale de 500 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de continuer d'offrir une coupe à chacune des manifestations de ce club et de ne pas participer pour l'achat d'un obstacle car la demande vient d'une activité privée et non d'une association.

DELIBERATION N°2017-10-03-04
MARCHE FERMIER

Le Conseil Municipal fait le point sur l'organisation du marché fermier du 15 octobre 2017 : liste des exposants, bulletins du concours de cucurbitacées à récupérer dans les écoles, diverses affiches à prévoir pour le jour de la manifestation, vente de maillots, mini-ferme

DELIBERATION N°2017-10-03-05
INFORMATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Suite à la délibération du 13 décembre 2011 où le droit de préemption urbain a été instauré dans les zones urbaines (U) et les zones à urbaniser (AU) du plan local d'urbanisme approuvé le 26 septembre 2011 et suite à la délibération n°2014-04-16-11 du 16 avril 2014 donnant délégation au maire d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner reçues :

N°	Adresse Du Terrain	Cadastre	Droit de préemption
037 065 17 20014	3 Chemin Route de Tours	D 742, D 744 et D 746	Abandonné
037 065 17 20015	La Blanchisserie	AB 51	Abandonné

DELIBERATION N°2017-10-03-06
QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal :

- * Des remerciements de Madame BERTHELOT Antoinette en réponse à la carte de condoléances qui lui a été envoyé à la suite du décès de son mari,
- * Des nouveaux statuts de la CCTVV qui devront être délibérés lors de la prochaine séance,
- * De l'évolution de la voie verte qui se termine
- * Des états des travaux de voirie sur la commune
- * Des tags faits sur un panneau signalisant un artisan
- * Des bornes-incendie qui ont été ouvertes pendant une nuit

Marie-Rose MÉRON informe :

- * d'une pollution dans Le Mâble,
- * de la séance de remise à niveau du code de la route animée par la Prévention Routière et de la satisfaction des participants
- * de la séance d'information sur la généalogie animée par le Cercle Généalogique de Touraine qui a réuni environ 12 personnes,
- * du compte-rendu de réunion du SIAEP de la Région de Courcoué. 8 kms de tuyau sont à changer.

Cynthia DIEU-COURRÈGES informe que Madame VOISIN accepte de céder à la commune sa parcelle de terre longeant la Veude.

La prochaine réunion est fixée au mardi 07 novembre 2017 à 20 h.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.